



Copie à faire les collègues ✓ 2

- 5 -06- 2002

Reçu le 13 MAI 2002

ENTRÉE SECRETARIAT GENERAL
7^e ETAGE
08 MAI 2002

CABINET DU MINISTRE RUDY DEMOTTE
CHARGÉ DE LA CULTURE, DU BUDGET,
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Ve Direct. gén. *[Signature]*
N° Ind. *202067*
Réponse pour le
Copie pour info
A traiter par *[Signature]*

Note à l'attention de
Madame LAHAYE
Directrice générale
Direction de la Culture et de la
Communication
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

- 5 -06- 2002

Nos références : RW/NS/YS/sb/30.04.2002/CC4757/C167
Vos références : ML/TM/610/360
Ext : 912

Reçu le
14. 05. 2002
[Signature]

Via
Monsieur Henry INGBERG
Secrétaire général

Bruxelles, le

07 MAI 2002

Objet : Profil des compétences des animateurs(trices)-directeurs(trices) d'un Centre culturel - projet.

Par la présente, j'ai le plaisir de vous annoncer que Monsieur le Ministre marque son accord sur le profil des compétences susmentionné en objet.

Je vous remercie de votre collaboration.

[Signature]
Renaud WITMEUR.

El fait...

Projet

Direction générale de la culture
Secteur des centres culturels

Document de référence pour le

**PROFIL DES COMPETENCES DES
ANIMATEURS(trices)-DIRECTEURS(trices)
D'UN CENTRE CULTUREL**

Le profil des compétences constitue une référence pour les jurys locaux qui doivent examiner les candidatures au poste d'animateur(trice)-directeur(trice) d'un Centre culturel

Les compétences décrites ci-après doivent tenir compte de la taille et de la spécificité du Centre culturel concerné. Selon les situations, les compétences des animateurs(trices)-directeurs(trices) doivent davantage être des savoirs-faires polyvalents ou des compétences de direction (savoir organiser le travail d'une équipe). On veillera donc, selon les cas, à vérifier tantôt la capacité de l'exercice direct des zones de compétences, tantôt la capacité de coordonner et de superviser leur mise en œuvre.

Mars 2002

A. Les compétence en matière d'action culturelle.

A. 1. Zone de compétence : Enjeux des politiques culturelles.

A.1.1. Compréhension et enjeux des politiques culturelles : démocratisation de la culture et démocratie culturelle.

Identification du rôle spécifique de l'action culturelle par rapport au social et à l'économique.

Identification des différents groupes sociaux en relation avec les pratiques culturelles.

A.1.2. Capacité à définir et à développer un projet de développement culturel pour l'institution.

A.1.3. Comprendre les enjeux du pluralisme et de la co-gestion public/privé dans la gestion d'un Centre culturel

Connaissance du décret des Centres culturels

Dans ce cadre, compréhension de la philosophie du Pacte culturel.

A.1.4. Connaissance des politiques de la Communauté française – Direction générale de la culture.

Comprendre les différentes législations ayant un rapport avec les Centres culturels.

A.1.5. Connaissance des politiques culturelles des autres niveaux de pouvoirs.

A. 2. Zone de compétence : Information, formation, documentation.

- Capacité de développer des programmes d'information, de formation et de documentation en rapport avec une démarche de promotion sociale et d'éducation permanente.

- Connaissance des pédagogies en matière d'organisation de la formation et de l'information.

- Connaissances de certaines techniques à utiliser en matière de recherches documentaires et bibliographiques.

A. 3. Zone de compétence : Créativité, création et diffusion

- Capacité de susciter, de développer la créativité et l'expression des groupes et des personnes dans une entité considérée.

- Capacité de développer des pédagogies d'accès aux œuvres (créations contemporaines, des œuvres du patrimoine) afin de mettre en relation l'art et les publics, les artistes et des groupes de la population.

- Capacité de développer un travail de communication vers les différents publics.
- Comprendre les politiques et les enjeux des politiques développées dans le domaine de l'expression et de la créativité.
- Capacité de concevoir et d'organiser des événements culturels.

B. Les compétences socio-psychologiques

B. 1. Zone de compétence : Animation de groupe, négociation, analyse institutionnelle.

- Eléments de connaissance des techniques d'animation et de la dynamique de groupes, d'analyse institutionnelle, de méthodes de production en groupe (Entraînement mental, analyse systémique ...).
- Capacité de développer la pédagogie de projet
- Capacité relationnelle : mise en relation des différents niveaux de pouvoirs internes (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Conseil Culturel, la relation privé/ public, le personnel). Capacité de négociation avec les différents niveaux de pouvoirs (externes).

B. 2. Zone de compétence : Analyse du milieu (recherche action, enquête participative).

Connaissance des techniques d'analyse

Définition des hypothèses de travail à partir des composantes locales de la population en relation avec les objectifs d'un Centre culturel.

B. 3. Zone de compétence : Communication externe – Relation avec les médias - Expression écrite et orale

- Capacité de prise en charge de la communication et de la promotion générale des activités au niveau de la presse écrite, radio et T.V.
- Capacité de rédaction et de coordination d'un organe de presse
- Capacité d'expression en public

C. Les compétences techniques.

C.1. Zone de compétence : connaissances techniques

- Capacité de gestion de bâtiments (salle de spectacles, salle d'exposition, de cinéma, des ateliers, salles de réunion, bureaux etc) et d'infrastructures mobiles (déterminer l'équipement de lieux non équipés, de chapiteaux).
- Connaissances et pratiques requises :
 - Notions d'entretien de bâtiments
 - Exigences du titre II du R.G.P.T/ (Règlement Général pour la Protection du Travail).
 - R.G.I.E. (Règlement Général concernant les installations électriques).
 - Connaissances générales des types de matériel et leur utilité :
 - son
 - éclairage
 - audiovisuel
 - équipement de scène
 - d'exposition
 - roulant
 - électricité (alimentation)
- Connaissance des modes d'acquisition et d'entretien du matériel (achat, prêt, échange...).
- Connaissance du personnel spécialisé.
- Connaissances scénographiques.

C.2. Zone de compétence : gestion des ressources : humaines, administratives financières

C.2.1 Ressources humaines.

1. Contrat de travail.
2. Responsabilité civile et professionnelle.
3. Assurance
4. Conventions collectives = Règlement de travail
5. Contrats passés avec des artistes
6. Capacité à définir des conditions de recrutement et de sélection du personnel affecté aux différentes tâches.

C.2.2. Administration

Connaissance de base en législation

1. Législation civile
2. Responsabilité civile.
3. Loi de 1921 sur les a.s.b.l. et des associations de fait.
4. Législation relative à la reconnaissance et au subventionnement des Centres culturels :
 - Décret du 28 juillet 1992 et 10 avril 1995 + A.R. d'application.
 - Connaissance des statuts généralement utilisés dans les ASBL d'un Centre culturel.
 - Démarches à réaliser pour établir le contrat-programme.
 - Capacité de rédiger tout rapport nécessaire au bon fonctionnement du Centre culturel.

C.2.3. Ressources financières

1. Connaissances de base en technique comptable.

Etablir le budget et les comptes sur base du plan comptable déterminé par la Communauté française.

Capacité d'analyse financière.

2. Connaissances des sources de financement.

a. De la Direction générale de la culture
connaissance de l'organigramme et des modes d'intervention de la D.G.C. :

- interventions du secteur des Centres culturels (ordinaires et extraordinaires, équipement, aménagement...)
- prêt de matériel
- tournées « Art et Vie »
- aide en formation
- autres ressources.

b. Echanges culturels internationaux

- c. Interventions locales
- d. Interventions provinciales
- e. Compétences et aides régionales
- f. Interventions européennes
- g. Mécénat-sponsoring